Royaume du Maroc

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration

Budget Citoyen

Projet de Loi de Finances

2021

Guide du citoyen pour consulter le Projet de Loi de Finances et ses dispositions

Budget Citoyen

Projet de Loi de Finances pour
l'année budgétaire

2021

Introduction

La pandémie liée à la propagation du virus « Covid-19 », a eu des répercussions importantes sur l'économie nationale et a fortement impacté la situation économique et sociale des ménages. Face à cette crise, et conformément aux Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi, le Maroc a fait preuve d'une grande posture de proactivité en matière d'anticipation des risques induits par cette pandémie, en plaçant en tête de ses priorités le facteur humain, tant en matière de protection de la santé et de la sécurité des citoyens, d'une part, qu'en termes du maintien du pouvoir d'achat et de préservation des emplois, d'une autre part.

Grâce à la clairvoyance de Sa Majesté le Roi, que Dieu l'assiste, ainsi qu'à la solidarité considérable du peuple marocain, un soutien a été apporté à une large frange de la population marocaine (environ 5 millions de familles et 900 mille salariés) ayant perdu sa source de revenu à cause de cette crise. Environ 50 mille entreprises ont été également concernées par un appui, qui leur a permis de bénéficier de crédits garantis par l'Etat, en plus d'un ensemble de mesures ayant permis de préserver des milliers d'emplois.

Compte tenu de ce contexte particulier, marqué par une conjoncture économique nationale et internationale difficile, Sa Majesté le Roi, que Dieu le préserve, a défini, dans ses discours à l'occasion de la fête du Trône, de l'anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple et de l'Ouverture de l'année législative, un programme opérationnel des réformes à mettre en œuvre afin de remédier aux répercussions économiques et sociales de la crise, dans le cadre d'une vision prospective globale, permettant de réajuster les priorités et de formuler les réponses en fonction des principales variables émergentes.

A cet égard, et conformément aux Hautes Orientations Royales, les priorités arrêtées au niveau du Projet de Loi de Finances pour l'année budgétaire 2021 portent sur l'accélération de la mise en œuvre du plan de relance de l'économie nationale, le lancement de la généralisation de l'Assurance Maladie Obligatoire et le renforcement de l'exemplarité de l'Etat et la rationalisation de sa gestion.

Ainsi, et dans le cadre de la poursuite des efforts entrepris par le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, au cours de ces dernières années, en termes de diffusion des informations et des données relatives aux politiques publiques, le Budget Citoyen au titre du Projet de Loi de Finances pour l'année budgétaire 2021, s'avère un outil essentiel et indispensable pour la simplification du contenu budgétaire au profit du citoyen, en mettant en lumière les grands chantiers de réforme lancés par Sa Majesté le Roi, que Dieu l'assiste, ainsi que l'importance qu'accorde ce Projet à leur mise en œuvre. En outre, un effort important a été consacré aux secteurs de la santé et de l'éducation. Ainsi, l'ensemble de ces chantiers et de ces réformes visent à mettre en place les mécanismes de justice sociale et à permettre au citoyen marocain de faire face à la crise et d'aspirer à des perspectives prometteuses pour l'avenir.

Sommaire

1 Faits marquants du Projet de Loi de Finances (PLF) 2021

2 Répercussions économiques de la pandémie du Coronavirus (Covid-19)

3 Principales actions et mesures entreprises face à la crise sanitaire de la covid-19

4 Cadre de référence du PLF 2021

5 Orientations générales du PLF 2021

6 Hypothèses adoptées pour l'élaboration du PLF 2021

7 Mesures proactives entreprises

8 Programme d'action du PLF 2021

9 Principales mesures proposées dans le cadre du PLF 2021

10 Budget du PLF 2021 en chiffres

11 Annexes

1 Les faits marquants du PLF 2021

Priorité accordée aux secteurs de l'éducation et de la santé : 92 MMDH

Education
72 MMDH

Santé
20 MMDH

Postes budgétaires

- Les départements ministériels et institutions : 20.956 postes budgétaires ;
- 300 postes budgétaires au profit du Chef du gouvernement à répartir entre les différents départements ministériels ou institutions, dont 200 postes budgétaires sont réservés au profit des personnes en situation de handicap ;
- Ministère de l'intérieur : 1.547 postes budgétaires au profit des fonctionnaires relevant du budget des assemblées préfectorales et provinciales ;
- Ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique : 700 postes budgétaires supplémentaires pour la régularisation de la situation des fonctionnaires titulaires de doctorats ;
- Académies régionales de l'éducation et de la formation :17.000 postes budgétaires.

- Création du Fonds d'Investissement Stratégique auquel Sa Majesté le Roi, que Dieu l'assiste a attribué le nom de "Fonds Mohammed VI pour l'Investissement "et qui sera doté de personnalité morale ;
- Soutien de l'investissement public par une enveloppe budgétaire, de 230 MMDH, dont 45 milliards de dirhams au titre du Fonds Mohammed VI pour l'Investissement ;
- Accélération de la mise en œuvre du plan de relance de l'économie nationale à travers :
  - La redynamisation du programme "Intelaka" : 9.500 entreprises bénéficiaires, dont 2.000 dans le monde rurale ;
  - L'intensification des efforts de soutien apportés aux entreprises à l'aide du dispositif des prêts garantis par l'Etat :
    - «Damane Relance» : 23.000 entreprises marocaines bénéficiaires, d'un volume de crédits de plus de 27 MMDH ;
    - « Damane Oxygène » : 50.000 Petites et Moyennes Entreprises bénéficiaires, à hauteur de de 18 MMDH.
- Lancement de la généralisation l'Assurance Maladie Obligatoire avec un montant global de près de 14 MMDH. 9MMDH seront financés par le Budget général de l'Etat dont 4,2 MMDH au titre de l'année 2021;
- Poursuite de soutien des produits de base dans le cadre de la caisse de compensation : 12,54 MMDH ;

- Renforcement des bases de l'exemplarité de l'Etat et l'optimisation de son fonctionnement à travers :
  - La réforme des Etablissements et Entreprises Publics (EEP) ;
  - L'élaboration de deux projets de loi : le premier est relatif à la réforme des EEP, et le deuxième concerne la création d'une Agence Nationale chargée de la gestion stratégique des participations de l'État.

Les principales mesures fiscales et douanières

- Faire bénéficier les marchandises réimportées ayant acquis l'origine marocaine, après leur transformation sous Régime Economique en Douane (RED), d'un droit d'importation minimum de 2,5% ;
- Instauration d'une taxe intérieure de consommation (TIC) sur les pneumatiques même montés sur jantes ;
- Augmentation de la taxe intérieure de consommation sur les boissons alcoolisées ;
- Réduction de la TIC appliquée sur le Fuel Oil récupéré ;
- Instauration d'une (TIC) sur les produits de tabac chauffé ;
- Prise en charge du coût de marquage fiscal dans l'assiette de calcul de la TIC appliquée aux tabacs manufacturés ;
- Institution de la neutralité fiscale pour toutes les opérations de restructuration des EEP concernés, en matière d'impôt sur les sociétés (IS), de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et des droits d'enregistrement et de timbre ;
- Non-imposition des produits des cessions des participations des établissements et entreprises publics et de leurs filiales réalisés dans le cadre des opérations de transfert d'entreprises publiques au secteur privé ;
- Clarification de l'exclusion de certaines entreprises financières du régime fiscal de CFC « Casablanca Finance City » ;
- Institution d'un ensemble de mesures relatives aux engagements du Maroc vis-à-vis des instances internationales ;
- Institution de la Contribution Professionnelle Unique (CPU) pour les personnes physiques soumises à l'IR selon le régime du bénéfice forfaitaire qui englobera les impôts et taxes, dus par les contribuables à revenu modeste au titre de l'exercice de leur activité professionnelle ;
- Exonération de l'IR, pendant 24 mois, pour les salaires versés aux personnes âgées de 30 ans au plus, lors de leur premier recrutement à condition que leur contrat de travail soit à durée indéterminée ;
- Institution d'une contribution sociale de solidarité sur les bénéfices et revenus au titre d'un seul exercice (2021), à l'instar de celle instituée par la LF 2013. L'application de cette contribution se fera de la manière suivante.

  ◊ **Pour les sociétés :**

  - 2,50% pour les sociétés dont le bénéfice net est situé dans la tranche de 5 millions à 40 millions de dirhams ;
  - 3,50% pour les sociétés dont le bénéfice net est supérieur à 40 millions de dirhams.

A l'exclusion des sociétés exonérées de l'IS de manière permanente, des sociétés exerçant leurs activités dans les zones d'accélération industrielle et des sociétés de services bénéficiant du régime fiscal prévu pour la place financière « Casablanca Finance City ».

◊ **Pour les personnes physiques :** La contribution précitée est calculée au titre des revenus professionnels, agricoles, fonciers et salariaux et assimilés selon le taux de 1,50% sur la base du revenu global net d'impôt qui est égal ou supérieur à 120 000 dirhams.

- Modification de l'intitulé du Fonds d'appui à la cohésion sociale pour devenir «Fonds d'appui à la protection sociale et à la cohésion sociale».
- Renforcement de ce Fonds en lui affectant les recettes suivantes :
  - Le produit de la taxe intérieure de consommation applicable aux pneumatiques ;
  - Le produit du droit complémentaire perçu au titre de la contribution professionnelle unique;
  - Le produit de la contribution sociale de solidarité sur les bénéfices et les revenus.

2 Répercussions économiques de la pandémie du Coronavirus (Covid-19)

Récession de l'Economie mondiale à cause de la propagation du virus (Covid-19)

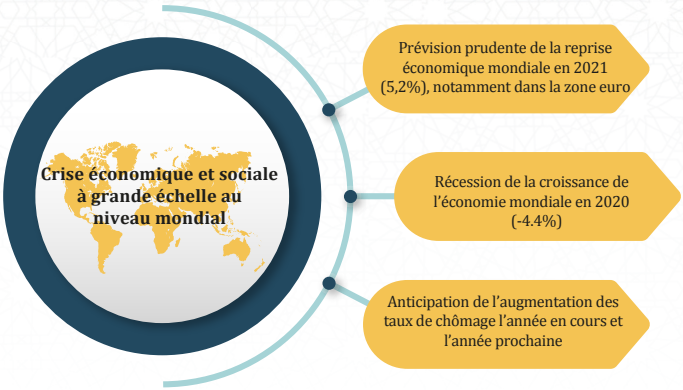

Révision du rythme de la croissance économique mondiale

(Variation en %)	2019	2020		2021	
		Juin	Octobre	Juin	Octobre
Croissance mondiale	2,8	-4,9	-4,4	5,4	5,2
Zone Euro	1,3	-10,2	-8,3	6,0	5,2

Source : Fonds Monétaire International

Répercussions sur l'économie nationale

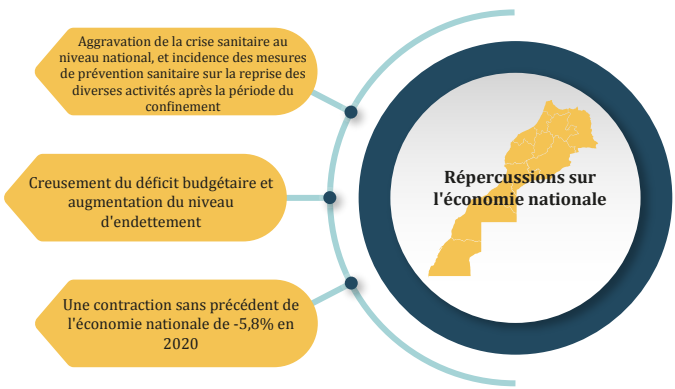

Evolution de la croissance économique nationale :

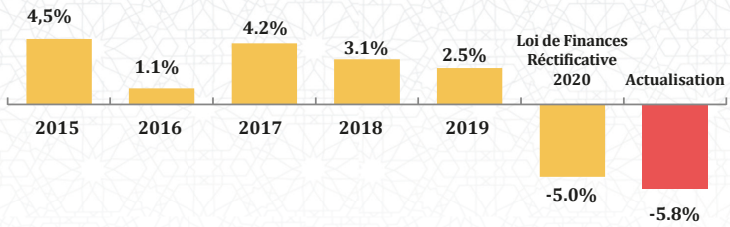

Une forte baisse de l'activité de nombreux secteurs économique et un taux d'arrêt élevé de l'activité de nombreuses entreprises.

Le secteur agricole

La saison agricole 2019-2020 a été marquée par un déficit pluviométrique ayant entrainé une production céréalière de 32 millions de quintaux. Dans cette perspective, une baisse de la valeur ajoutée agricole est prévue pour la deuxième année consécutive de 4,5% en 2020 après une baisse de 5,8% en 2019.

Les activités non agricoles

Une forte baisse de la demande sur les principaux marchés d'exportations : la valeur ajoutée des activités non agricoles devrait enregistrer une contraction de 6,4% après une hausse de 3,8% en 2019, particulièrement au niveau du secteur industriel, du BTP et du tourisme, le secteur le plus touché par la pandémie.

3 Principales actions et mesures entreprises face à la crise sanitaire de la covid-19

La mise en œuvre d'un ensemble de mesures conjoncturelles pour contenir les effets de la crise :

Sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi que Dieu l'assiste, la priorité à été accordée à la préservation de la santé et la sécurité des citoyens, en parallèle de la mise en œuvre des mesures conjoncturelles pour contenir les effets de la crise, et assurer la stabilité de l'économie nationale, ainsi que la maitrise des sources de financement tout en prenant en considération l'impératif de soutenir les classes sociales vulnérables touchées par la crise sanitaire.

Mise en place d'un Comité de Veille Economique

Ce comité est chargé, de suivre de près l'évolution de la situation économique et l'accompagnement des secteurs impactés, la supervision des répercussions directes et indirectes de la crise sanitaire et la préparation de la redynamisation de l'économie nationale.

Création d'un Compte d'Affectation Spéciale intitulé «Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus "La Covid-19"»

Les ressources de ce fonds ont atteint plus de 33 milliards de dirhams, répartis comme suit:

- 10 MMDH : Budget Général.
- Plus de 21,5MMDH : acteurs institutionnels, secteur privé et citoyens.
- 1,5 MMDH :Budgets des régions.

Mobilisation de financements extérieurs

- 3 milliards de dollars : la Ligne de Précaution et de Liquidité du FMI ;
- 275 millions de dollars: la ligne de prévention contre les risques des catastrophes naturelles auprès de la Banque Mondiale ;
- 35 milliards de dirhams: mobilisés par des partenaires bilatéraux et multilatéraux jusqu'au 30 septembre 2020.

Appui aux entreprises

Le soutien de la trésorerie des entreprises à travers l'octroi des crédits garantis par l'Etat entre 80% et 95%.

- «Damane oxygène» : près de 50.000* entreprises d'un montant global de 18 MMDH, dont près de 89% au profit des TPE réalisant un chiffre d'affaires ne dépassant pas 10 millions de dirhams* ;
- «Relance TPE» et «Damane Relance» : plus que 23.000 entreprises* d'un montant global de près de 27,6 MMDH* ;
- Accélération des paiements dus par l'Etat, les Etablissements et Entreprises Publics et les collectivités territoriales, en particulier, envers les Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises.

* Données jusqu'au 16/10/2020

L'allègement des charges des entreprises en difficulté

- Le report, sur une période de 18 mois, du paiement des cotisations dues à la CNSS, au cours de la période du 1er mars 2020 au 30 juin 2020 ;
- La mise en place d'un moratoire pour le remboursement des échéances de crédits bancaires et pour le remboursement des échéances de leasing jusqu'au 30 juin 2020 ;
- Le report du dépôt des déclarations fiscales, et la suspension des contrôles fiscaux et des Avisà Tiers Détenteurs (ATD) jusqu'au 30 juin 2020.

Soutien des ménages

Versement de près de 6,1MMDH :

- **Versement d'une indemnité forfaitaire mensuelle de 2.000 dirhams** et la prise en charge des allocations familiales et des prestations de l'assurance maladie obligatoire, sur la période allant du 15 mars au 30 juin 2020, au profit des salariés et stagiaires en formation-insertion, déclarés en février 2020, en arrêt temporaire de travail et relevant des employeurs, affiliés à la CNSS, dont l'activité est impactée par la pandémie de la Covid-19.
- **Allocation d'un montant total de 15,26 MMDH** pour le soutien des ménages opérant dans le secteur informel dans le cadre de l'opération «TADAMON», ces aides ont été attribuées sur trois tranches comme suit :
- 800 dirhams pour les ménages de deux personnes ou moins ;
- 1000 dirhams pour les ménages formés de trois à quatre personnes ;
- 1200 dirhams pour les ménages de plus de quatre personnes.

Secteur de la Santé

3,14 MMDH pour l'achat de matériel et dispositifs médicaux nécessaires

Caisse de compensation

70,2 MDH pour la subvention des prix des masques non tissés à usage non médical

Autres Mesures

209,3 MDH pour le soutien des salariés travaillant dans le secteur touristique (au titre des mois de juillet et août)

Le recours à une Loi De Finances Rectificative pour l'année 2020 : rappel des priorités stratégiques :

Il a eu recours pour la première fois à un Projet de Loi de Finances Rectificative, depuis l'entrée en vigueur de la Loi Organique n°130-13 relative à la Loi de Finances en 2016, et ce :

- Compte tenu des changements au niveau des hypothèses sur lesquelles s'est basée la loi de finances pour l'exercice 2020 au vu de la propagation de la pandémie Covid-19, qui a conduit à une crise économique et sociale généralisée au niveau mondial ;
- Compte tenu de la baisse des ressources et du déficit pluviométrique qui a impacté d'une façon négative la croissance agricole en 2020 ;
- Compte tenu de la nécessité de prévoir les marges nécessaires au niveau des dépenses afin de soutenir la reprise progressive de l'activité économique et la préservation des emplois.

Les priorités stratégiques de la Loi de Finances Rectificative pour l'année 2020.

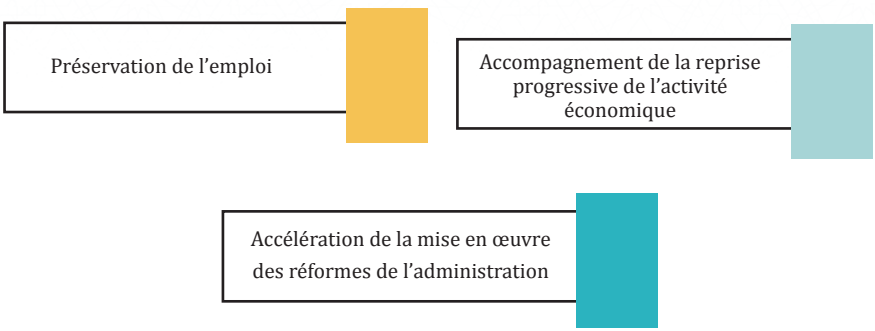

4 Cadre de référence du PLF 2021

Les discours de sa Majesté le Roi que Dieu l'assiste :

- La Fête du Trône
- L'Anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple
- L'ouverture de l'année législative du parlement

- Le lancement d'un plan ambitieux de relance économique ;
- La généralisation de la couverture sociale au profit de tous les Marocains ;
- La réforme profonde du secteur public pour corriger les dysfonctionnements structurels des Entreprises et Etablissements publics.

5 Les orientations générales du PLF 2021

L'accélération de la mise en oeuvre du plan de relance de l'économie nationale

Le lancement de la généralisation de l'Assurance Maladie Obligatoire

Le renforcement de l'exemplarité de l'Etat et la rationalisation de sa gestion

6

Hypothèses adoptées pour l'élaboration du PLF 2021

Production céréalière : 70 Millions de quintaux

Taux de croissance du PIB : 4,8%

Demande étrangère adressée au Maroc (hors phosphates et dérivés) : 12,6%

Prix du Gaz butane : 350 $/tonne

Taux d'inflation : 1%

Taux de change dollar/dirham : 9,5

7

Mesures proactives entreprises

Signature d'un pacte pour la relance économique et l'emploi
Le 06 août 2020

<table>
<tr><td rowspan="6">Les engagements de l'Etat : mobilisation de 120 milliards de dirhams</td><td>Renforcement du dispositif de garantie du financement des entreprises</td><td>Damane Relance*

5.270 entreprises** d'un volume de crédits de 23,64 MMDH**</td><td>Relance TPE*

18.208 entreprises avec une enveloppe globale de 3,56MMDH**</td><td>Damane *Oxygène
49.463 entreprises de l'ordre de 17,66 milliards de dirhams**</td></tr>
<tr><td>Création du «Fonds Mohammed VI pour l'Investissement»</td><td colspan="3">Le soutien des activités, l'accompagnement et le financement des grands projets d'investissement dans les deux secteurs public et privé.</td></tr>
<tr><td>Redynamisation du Programme Intégré d'Appui et de Financement des Entreprises «Intelaka»</td><td colspan="3">9.548 entreprises bénéficiaires dont 2000 entreprises dans le monde rural, d'un montant global de 1,6 MMDH</td></tr>
<tr><td>Amélioration du climat des affaires</td><td colspan="3">L'accélération du chantier de simplification des procédures et leur digitalisation, la mise en application de la charte des services publics et l'accélération de l'inclusion financière à travers le paiement mobile</td></tr>
<tr><td>Attention particulière à la préférence nationale</td><td colspan="3">La mise à niveau du dispositif de formation et de développement du capital humain pour permettre l'amélioration de l'adéquation formation-emploi</td></tr>
<tr><td colspan="4">La réservation des ressources du «Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus "La Covid-19"» au soutien social à certains secteurs qui demeurent en difficulté même après la levée du confinement et ce, jusqu'à la fin de l'année en cours ;</td></tr>
<tr><td>Les engagements de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM)</td><td>Respecter les règles sanitaires (gestes barrières, et normes par nature d'activité) .</td><td>Maintenir 80% des emplois stables déclarés à la CNSS du mois de février 2020.</td><td>Régulariser la situation des travailleurs non déclarés du régime de couverture sociale de la CNSS</td><td>Réserver au moins 50 % des crédits mobilisés dans le cadre de « Damane Relance » et « Relance TPE », pour réduire les dettes interentreprises</td></tr>
<tr><td>Les Engagements du Groupement Professionnel des Banques du Maroc</td><td colspan="2">Répartir de manière fluide les mécanismes de financement garantis par l'Etat.</td><td colspan="2">Contribuer activement à la redynamisation du programme INTELAKA.</td></tr>
</table>

*Données jusqu'au 16/10/2020

**à l' exception des entreprises bénéficiaires du produit »Damane relance hôtellerie »

Priorité particulière accordée aux secteurs impactés par la crise

<table>
<tr><td rowspan="2">Signature du Contrat programme 2020-2022 pour la relance du secteur du Tourisme le 6 août 2020 :
• Préserver le tissu économique et l'emploi ;
• Accélérer la phase de redémarrage ;
• Poser les bases d'une transformation durable du secteur</td><td>Le soutien économique et financier de la relance</td><td>Le report jusqu'au 31 décembre 2021
Du délai de paiement pour le tirage des crédits dans le cadre de « DAMANE OXYGENE »</td><td>Le secteur touristique a bénéficié de 3 produits de financement «Relance TPE» et «Damane relance »et un nouveau produit «Damane relance hôtellerie»(20 entreprises d'un montant de 44 MDH)*</td><td>Le report de remboursement des échéances de crédits bancaires notamment le crédit leasing jusqu'au 31 décembre 2020 au profit des sociétés touristiques et ses employés.</td></tr>
<tr><td>La préservation de l'emploi</td><td colspan="2">L'octroi d'une indemnité forfaitaire mensuelle nette de 2.000 dirhams pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2020 en faveur des salariés et stagiaires sous contrat d'insertion déclarés à la CNSS en février 2020 et relevant des employeurs en difficulté affiliés à la CNSS dont l'activité est impactée par la pandémie de la Covid-19</td><td>Le report du paiement des cotisations sociales dues à la CNSS pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2020 avec remise gracieuse des majorations de retard, à condition de régler le principal de la créance dans un délai pouvant aller jusqu'à 18 mois à compter du 1er janvier 2021</td></tr>
</table>

* Données jusqu'au 16/10/2020

Conclusion du contrat-programme, relatif à la relance du domaine des traiteurs et de l'évènementiel au 05 octobre 2020	Les acteurs concernés sont les traiteurs, les loueurs d'équipements techniques liés à l'événementiel (son, lumière, vidéo, etc.), les loueurs d'espaces dédiés à l'événementiel (salles, chapiteaux, etc.), les loueurs de mobilier dédié à l'événementiel et les prestataires de services pour l'événementiel.

Conclusion du contrat-programme, relatif à la relance des entreprises opérant dans les parcs d'attraction et de jeux au 05 octobre 2020	Les acteurs concernés sont, les entreprises opérant dans les espaces couverts de jeux (patinoire, espaces de jeux pour enfants, salles de jeux vidéo et automatiques), celles actives dans les espaces de jeux à l'air libre (Espace de skate-park, karting, mini-golf, tir à l'arc, manèges et parcs aquatiques, les espaces et circuits d'accro-branche) ainsi que les parcs animaliers et zoologiques.

8

Programme d'action du PLF 2021

L'accélération de la mise en oeuvre du plan de relance de l'économie nationale et la consolidation de l'investissement public

1. Mise en œuvre du Pacte pour la relance économique et l'emploi : 120 MMDH

75 milliards de dirhams sous forme de prêts garantis par l'Etat : Au profit de tous les segments d'entreprises , dont 5 milliards de dirhams seront dédiés à la Caisse Centrale de Garantie sur la base d'un versement du fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus afin de couvrir les risques de défaut des entreprises bénéficiaires.

Damane oxygène

En faveur des TPME, dont la trésorerie s'est dégradée, couvrant 95% du montant du crédit étendu jusqu'au 31 décembre 2020 aux entreprises de la promotion immobilière affectées par cette crise, avec l'octroi d'une garantie s'élevant à 85% des crédits à court terme consentis.

Damane relance

En faveur des petites, moyennes et grandes entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 10 millions de dirhams. La quotité de garantie du mécanisme varie de 80 à 90% en fonction du chiffre d'affaires

Autoentrepreneurs Covid-19

Garantie de 85% des prêts accordés par les Banques au profit des auto-entrepreneurs à hauteur de 15000 dh

Relance TPE

En faveur des très petites entreprises, y compris les commerçants, artisans, coopératives et professions libérales. ce produit est destiné à garantir, à hauteur de 95%, les prêts des entreprises réalisant un chiffre d'affaires ne dépassant pas 10 MDH.

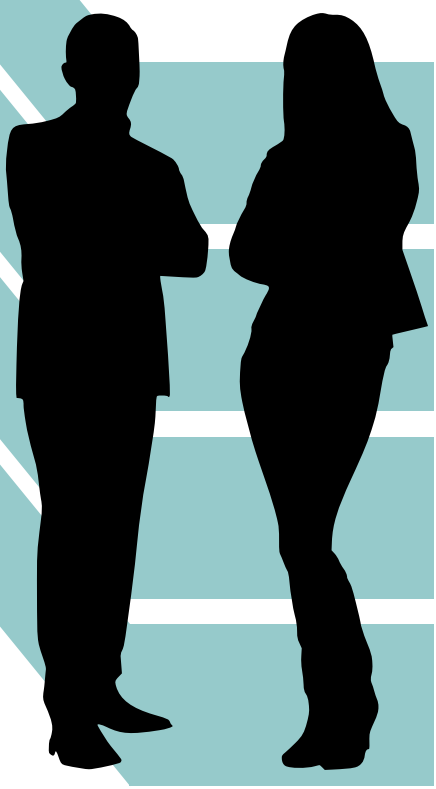

Opérationnalisation du «Fonds Mohammed VI pour l'Investissement» :
45 milliards de dirhams
Ce fonds sera doté de la personnalité morale

15 milliards de dirhams provenant du budget de l'Etat

30 milliards de dirhams à mobiliser auprès des partenaires nationaux et internationaux

- Intervention d'une manière directe, à travers le financement des projets d'investissement tout en recourant à des partenariats public-privé (PPP), ou indirectement, par le biais du renforcement des fonds propres des entreprises en vue de redynamiser leur développement.
- Intervention sur des fonds sectoriels spécialisés qui lui sont rattachés, pour financer des domaines prioritaires dont la restructuration industrielle, l'innovation, les petites et moyennes entreprises, les infrastructures, le tourisme et l'agriculture.

Redynamisation du Programme Intégré d'Appui et de Financement des Entreprises «Intelaka»

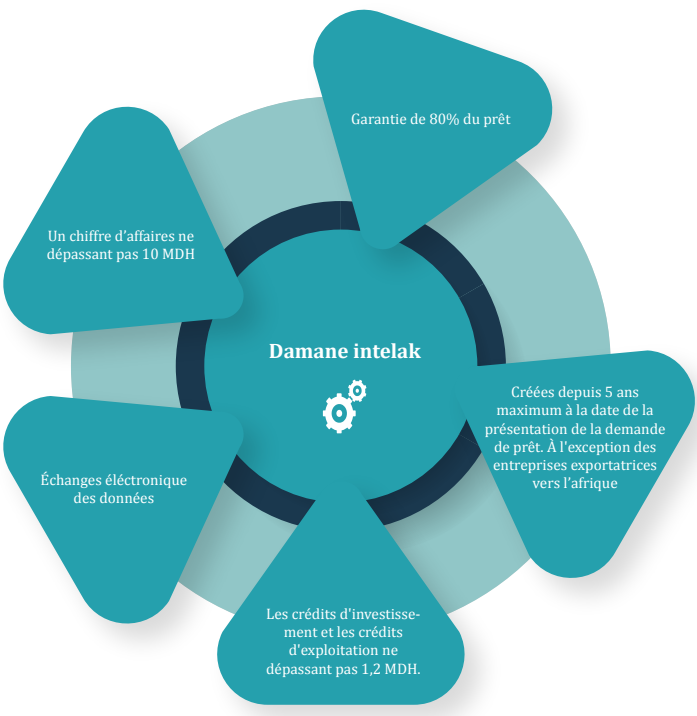

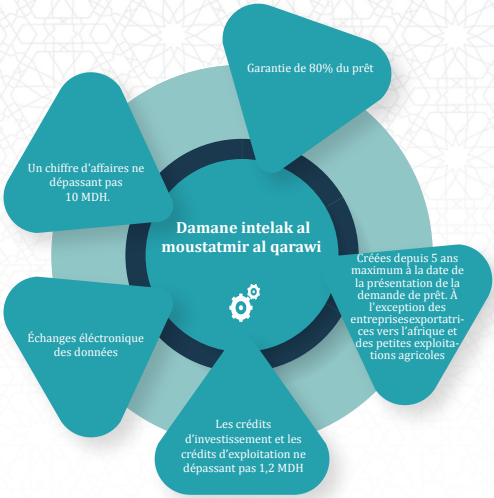

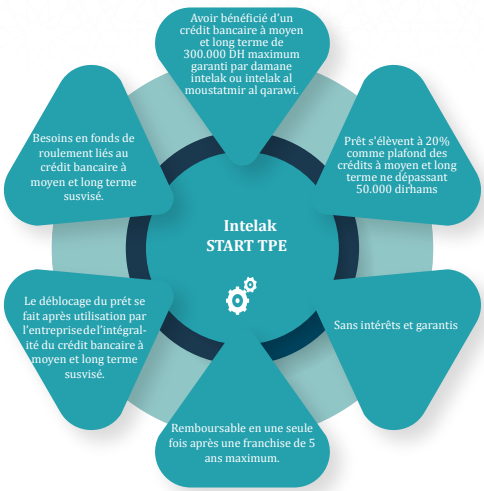

Opérationnalisation des mécanismes de la préférence nationale

Application de la préférence nationale

La circulaire du Chef du Gouvernement n°15/2020 du 10 septembre 2020 relative à l'opérationnalisation de la préférence nationale et à l'encouragement du recours aux produits marocains dans le cadre des marchés publics au profit des entreprises nationales, des coopératives et leurs unions et des autoentrepreneurs qui soumissionnent aux marchés des administrations, des collectivités territoriales et des établissements publics.

Encouragement du produit marocain

Les maîtres d'ouvrage sont également tenus de favoriser les produits nationaux, notamment les produits artisanaux et manufacturés, en précisant explicitement au niveau des cahiers des prescriptions spéciales et des cahiers de charge des marchés de travaux et de fournitures conclus par les administrations, les entreprises et établissements publics, ainsi que par les collectivités territoriales.

Amélioration du climat des affaires et modernisation du cadre juridique

le Royaume a enregistré une avancée de 7 places, passant du 60ème rang en 2019 au 53ème rang en 2020 sur 190 pays.

La politique nationale intégrée pour l'amélioration de l'environnement des affaires	• Le lancement des travaux de conception de la politique nationale intégrée pour l'amélioration de l'environnement des affaires en juin 2020.
La digitalisation et le développement des plateformes numériques	• L'extension de la plateforme Business-Procedures.ma • Le déploiement de la plateforme électronique pour la publication en anglais des textes juridiques portant sur le droit des affaires par le Secrétariat Général du Gouvernement ; • Le raccordement de l'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE) au système Portnet.
La refonte de la Charte d'investissement	• La promotion de l'investissement dans tous les secteurs d'activité et au niveau de l'ensemble des régions du Royaume.
La mise en œuvre de la réforme des Centres Régionaux d'Investissement (CRI) :	• La plateforme www.cri-invest.ma offre une panoplie de services permettant de lancer un projet et suivre son avancement, d'accéder à l'information nécessaire sur les procédures et les incitations liées à l'investissement et d'accéder aux actes et autorisations administratifs ; • La baisse du délai de traitement des dossiers d'investissement pour atteindre une moyenne de 29 jours en 2020 contre plus de 100 jours lors des années précédentes.
L'ouverture des Etablissements et Entreprises Publics au secteur privé	• La publication de la loi n°46-18 modifiant et complétant la loi n°86-12 relative aux contrats de partenariat public privé (PPP).
L'amélioration des délais de paiement	• La mise en place d'un dispositif de sanctions pécuniaires à l'encontre des entreprises présentant des délais au-delà des limites réglementaires et dont le produit sera affecté à l'appui au financement de l'entreprenariat ; • La mise en place progressive du dépôt électronique des factures au niveau des EEP.
Le parachèvement de la réforme de la commande publique et la dématérialisation de la chaîne comptable et financière	• L'année 2021 sera marquée par l'introduction d'un nouveau palier pour le dépôt électronique des factures et l'instauration de nouvelles mesures en termes d'obligation de la soumission électronique des offres des entreprises au niveau du portail des marchés publics.
La simplification des procédures douanières et la lutte contre la fraude	• La généralisation du paiement électronique à toutes les créances douanières; • La généralisation de la procédure d'échanges informatisés avec les différents intervenants au niveau de l'écosystème portuaire ; • Le renforcement des actions de lutte contre la fraude et la contrebande douanière, les efforts menés en matière de contrôle se poursuivent en privilégiant le recours au contrôle intelligent.
La poursuite de la modernisation de l'Administration fiscale	• La consolidation de la relation de confiance avec le contribuable, à travers la poursuite de la réduction des délais de traitement des demandes, des réclamations et des délais de paiement, l'élaboration d'une «Charte du contribuable», la mise en place du Simpl-Restitution IR et la promotion du dispositif de l'affacturage pour la restitution de l'IS ainsi que le déploiement du Simpl-Remboursement et du Simpl-Fiscalité Locale.

2. Consolidation des dispositifs de soutien à l'entreprise et encouragement de l'investissement privé

Facilitation de l'accès au financement

Stratégie Nationale d'inclusion Financière	Financement des Start-ups et des entreprises innovantes	Dispositif de facilitation d'accès aux financements participatifs
Projet de l'inclusion financière des femme	Projet de loi sur le financement collaboratif	Damane Iskane et Damane Mouqawala

Diversification et mobilisation des mécanismes de financement de l'économie

Cadre juridique régissant les certificats de sukuks	Organismes de Placement Collectif Immobilier(OPCI)
Préparation des projets d'arrêtés définissant le contenu et les caractéristiques techniques des autres catégories de sukuks	Externalisation des actifs immobiliers et dégagement des liquidités pour les investissements

Promotion de l'investissement privé et renforcement des dispositifs de soutien à l'entreprise

Promotion et mobilisation des investissements privés	Réorganisation du pôle financier de Casablanca "Casablanca Finance City"	Renforcement des dispositifs de soutien aux PME et TPE
Approbation de 45 projets de conventions et d'avenants aux conventions d'investissement pour un montant global de 23,38 milliards de dirhams	Approbation du décret-loi relatif à la réorganisation du pôle financier de Casablanca "Casablanca Finance City" afin de renforcer la transparence et la nature des activités exercées au sein de Casablanca Finance City et d'améliorer son attractivité.	Mise en place d'une loi pour les TPME " Small Business Act "

3. Poursuite de la mise en œuvre des différentes stratégies sectorielles *

Programme National pour l'Approvisionnement en Eau Potable et l'Irrigation 2020-2027

115,4 MMDH

- Le développement de l'offre en eau (La construction de nouveaux barrages, La préparation de projets de dessalement de l'eau de mer) ;
- La construction de petits barrages et lacs collinaires pour le développement local au niveau des régions caractérisées par un déficit hydrique ;
- La gestion de la demande, l'économie et la valorisation de l'eau ;
- Le renforcement de l'alimentation en eau potable en milieu rural.

Programmes d'urgence de lutte contre la sécheresse

Projet de sécurisation d'approvisionnement en eau potable du Grand Agadir	Approvisionnement en eau potable du Grand Tanger et de la ville de Targuist et centres avoisinants	Projet de sécurisation d'approvisionnement en eau potable du Grand Casablanca	Programme de sauvegarde du cheptel 2020
250 MDH	**360 MDH**	**314 MDH**	**620 MDH**

Poursuite des grands chantiers d'infrastructures

Infrastructures routières et autoroutières	Le lancement du projet assurant le raccordement du Nador West Med port avec le réseau autoroutier **4,5 MDH**	La consolidation des travaux touchant l'ensemble des opérations de maintenance du réseau **1,95 MDH**	La poursuite des opérations ayant fait l'objet de conventions signées devant Sa Majesté le Roi en relation avec la mise à niveau des infrastructures routières des villes **1,64 MDH**
Infrastructures portuaires	Le lancement du Port Dakhla Atlantique **10,2 MMDH**	La poursuite de la réalisation du port Nador West Med **9,88 MMDH**	L'extension du port Jebha **210 MDH**
Infrastructures ferroviaires	La connectivité ferroviaire du port Nador-West Med **3 MMDH**	La connectivité ferroviaire du port de Safi **300 MDH**	

* Les allocations budgétaires représentent le montant global du programme ou du projet

Plan d'Accélération Industrielle

Secteur de l'Automobile Le Maroc est classé deuxième producteur africain	Une capacité de production annuelle de 700.000 véhicules	La création de près de 148.000 emplois à fin 2019	Le chiffre d'affaires à l'export a atteint 39,39 MMDH à fin aout 2020 contre 51,33 MMDH pour la même période de l'année 2019, soit un recul de 23,3%
Secteur de l'Aéronautique	La crise des opérateurs de l'aviation engendrée par la pandémie de la Covid-19	Une baisse de 50% de charge suite à l'effondrement de la demande d'avions neufs et l'annulation de commandes	Les exportations se sont établies à 8,33 MMDH contre 10,93 MMDH à fin aout 2020 sur la même période de l'année 2019, soit un recul de 23,8%.
Secteur de l'Offshoring	Création de 60.000 nouveaux emplois directs à l'horizon 2020	18 MMDH de chiffre d'affaires à l'export de services	Drainage des investissements d'un montant de 1,5 MMDH
Secteur du Textile et Cuir	Adaptation de la production industrielle aux besoins ressentis suite à la crise de la Covid-19	L'accompagnement de plus de 350 entreprises pour la fabrication de masques en tissu et non tissé	Le chiffre d'affaires à l'export est de 18,38 MMDH jusqu'à fin aout 2020, soit un recul de 26,3%, par rapport à la même période de 2019

Génération Green 2020-2030

Préservation des acquis du plan Maroc vert → Doublement du PIB agricole et de la valeur des exportations → Création de plus de 350.000 nouveaux emplois et amélioration des conditions de vie des agriculteurs

Stratégie Halieutis

Le Maroc est classé premier producteur Africain.

Plus de 104.000 emplois au niveau des industries de pêche maritime et 120.000 emplois en mer. → Contribution du secteur à hauteur de 17,3 MMDH au PIB au titre de l'année 2019 → Les exportations ont atteint 22,1 MMDH en 2019

Tourisme

Signature d'un Contrat programme 2020-2022 pour la relance du secteur du Tourisme

Stratégie Energétique

Artisanat

- 52% des artisans ont pu bénéficier du soutien octroyé par l'Etat au titre de l'opération TADAMOUN.
- Elaboration d'une nouvelle stratégie de développement du secteur de l'artisanat pour la période 2021-2030

Le lancement de la première phase de la généralisation de la couverture sociale et la consolidation des politiques sociales

1. Lancement de la généralisation de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO)

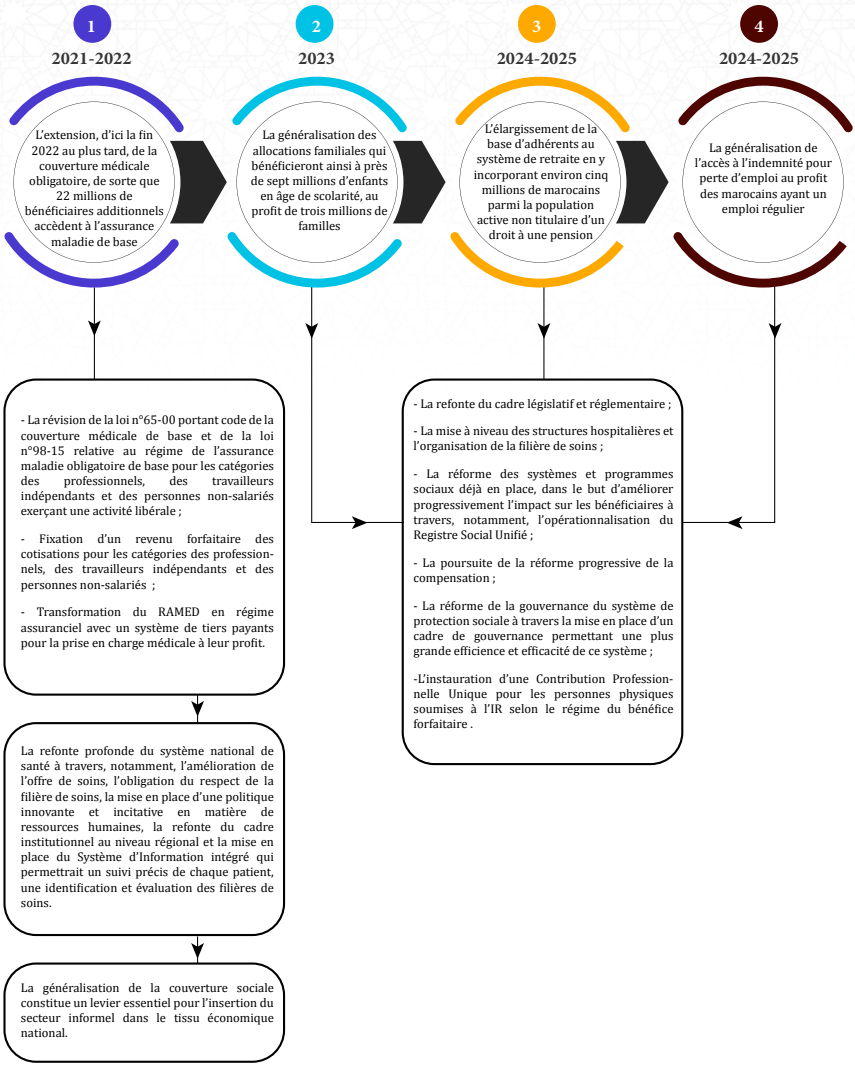

2. Amélioration des systèmes et des programmes de protection sociale

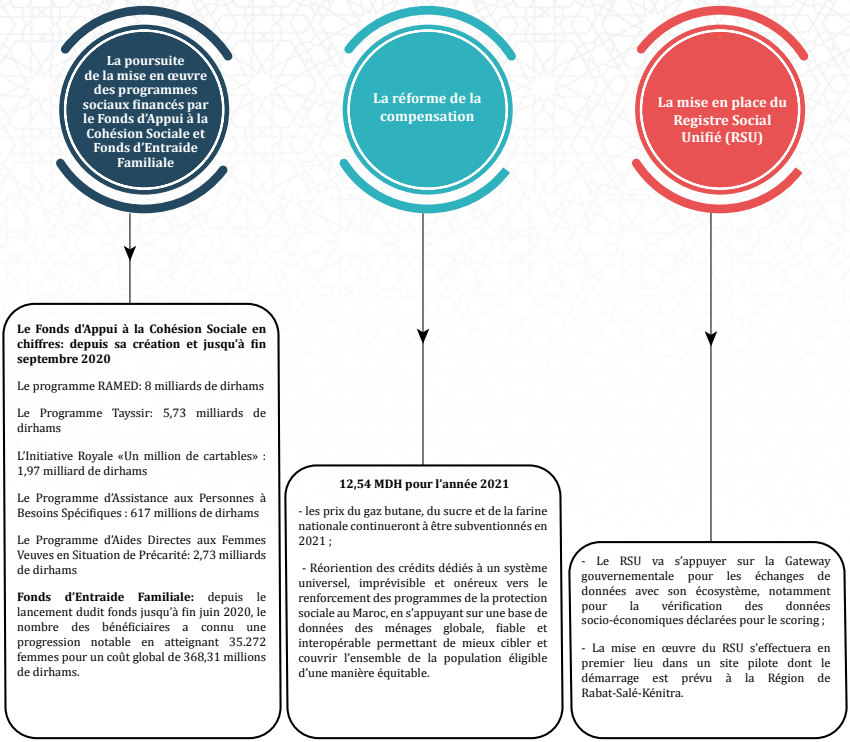

3. Priorisation des secteurs de la santé et de l'éducation

Consolidation et renforcement du système national de santé	
+3 milliards de dirhams pour faire face à la pandémie de la covid-19 au titre de l'année 2020	• L'achat de matériel médical et hospitalier (plus 1.000 lits de réanimation, 550 respirateurs, plus de 2 millions de kits de test, plusieurs équipements de radiologie ...) ; • L'achat de médicaments (produits pharmaceutiques, consommables médicaux, gaz médicaux ...) ; • Le renforcement des capacités du Ministère de la Santé (indemnisation des professionnels de santé, stérilisation, nettoyage et carburant ...). **Mesures transversales:** • La création d'une commission mixte pour suivre la situation épidémiologique et prendre les mesures nécessaires ; • La mise en place, pour une période de plus de 5 mois, d'un cadre règlementaire permettant une plus grande souplesse dans l'exécution des dépenses ordonnancées par le Ministre de la Santé ; • L'activation et le renforcement du système de surveillance et de contrôle épidémiologique. • La réalisation des actions de communication pour informer en permanence l'opinion publique nationale sur l'évolution de la situation épidémiologique mondiale et nationale
La poursuite des efforts afin de mettre en œuvre les différents programmes du secteur au titre de l'année 2020	• Le renforcement de l'offre de soins hospitalière à travers l'acquisition de 867 lits au niveau de 14 structures hospitalières au profit de huit régions ; • la mise à niveau des infrastructures et équipements sanitaires pour toutes les établissements hospitaliers: renforcement ou renouvellement d'équipements de nouvelle technologie notamment l'acquisition de 11 appareils d'imagerie par résonance magnétique; • Le renforcement des Soins de Santé Primaires : assurer la continuité des soins et services à l'échelle des établissements de Soins de Santé Primaires pilotes, et créer des centres de santé modèles basés sur les principes de la médecine de famille ; • L'amélioration de l'accessibilité aux médicaments et aux dispositifs médicaux à travers notamment la baisse des prix de plus de 900 autres médicaments en 2019 les plus consommés au Maroc, ainsi que l'exonération de la TVA qui a concerné essentiellement 319 médicaments les plus chers dont le prix dépassant 960 dirhams ; • Le renforcement de la santé mobile : la poursuite de l'Opération «Riaya», qui a permis de prodiguer 566.309 prestations de services de santé aux populations cibles.
Presque 20 MMDH (+5,8% comparativement à l'année 2020) **Et 5.500 postes budgétaires au titre de l'année 2021**	• Réalisation des opérations objet de conventions signées devant Sa Majesté le Roi ; • Renforcement du système de santé en ressources humaines adéquates pour faire face aux épidémies éventuelles ; • Assurance du bon fonctionnement des Délégations du Ministère de la Santé, et des Réseaux d'Etablissements de Soins de Santé Primaires qui en relèvent, notamment suite aux nouvelles ouvertures ; • Réponse aux besoins additionnels en fonctionnement liés, notamment, à la sécurité, l'hygiène, le gardiennage, l'achat de carburant et l'alimentation des malades suite aux exigences de la pandémie de la Covid-19 ; • Achat de médicaments, consommables médicaux, dispositifs médicaux et matériels médicotechniques nécessaires pour faire face à la pandémie de la Covid-19 ; • Instauration d'un système d'information intégré permettant la remontée de l'information en temps opportun du niveau déconcentré vers l'administration centrale et faciliter la prise de décision ; • Mise en service en 2021 de plusieurs hôpitaux qui sont en cours d'achèvement, notamment l'extension du Centre Hospitalier Provincial d'Ouarzazate, de l'hôpital d'Aït Ourir, de l'hôpital de Jorf El Melha et de l'hôpital d'Erfoud ; • Poursuite des projets relatifs à l'extension des infrastructures hospitalières (construction et équipement du CHU de Laâyoune, achèvement de l'équipement du CHU de Tanger, construction et équipement du CHU d'Agadir...).

Poursuite de la mise en œuvre de la loi-cadre n°51-17 relative au système de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique

Près de 72 MMDH au titre de l'année 2021 (+5,9% comparativement à l'année 2020), et 18.000 postes budgétaires au titre de l'année 2021.

Éducation nationale
Enseignement supérieur
Formation professionnelle
Recherche scientifique et l'innovation
Lutte contre l'analphabétisme

Promotion de l'offre scolaire, universitaire et de formation

La poursuite de la généralisation progressive de l'enseignement préscolaire :

création et équipement de 4.541 salles de classe, inscription de 110.491 nouveaux enfants, (taux de préscolarisation de 72,5% au titre de l'année scolaire 2019-2020)

L'accroissement de la capacité d'accueil des universités de 16,3% durant les cinq dernières années pour atteindre 518.896 places pour l'année 2019-2020

L'offre de formation professionnelle

près de 406.000 places au titre de la rentrée scolaire 2020-2021, Cette capacité sera enrichie à partir de la rentrée scolaire 2021-2022 à travers la réalisation d'une nouvelle génération de centres de formation professionnelle

Le développement de l'offre scolaire : l'ouverture de 179 nouveaux établissements scolaires au titre de l'année scolaire 2020-2021

La poursuite de l'effort d'investissement en matière de renforcement de l'offre universitaire dans l'ensemble des régions du Royaume

le lancement des études architecturales de trois nouveaux projets à savoir, la Faculté d'Economie et de Gestion de Guelmim, l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Beni Mellal et l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Marrakech

Garantie de l'offre pédagogique

L'adoption de l'enseignement à distance suite à l'arrêt des cours en présentiel dû à la pandémie de la Covid-19

L'utilisation de la plateforme «TelmidTICE »

la diffusion des cours sur les chaînes nationales et la distribution de supports pour la révision et l'auto-apprentissage au profit d'un million d'élèves relevant du monde rural et des régions défavorisées

L'amélioration de la qualité de l'encadrement au niveau des établissements scolaires

recrutement de 85.000 enseignants depuis 2016 en vue de lutter contre les phénomènes de l'encombrement et des classes multiniveaux

L'amélioration de la qualité de la formation professionnelle

- la poursuite de l'élaboration des ingénieries de formation, selon l'approche par compétence et du répertoire des métiers semi-spécialisés ;
- la mise en place d'un Cadre National des Certifications (CNC), l'élaboration des études d'identification des besoins en formation et l'élaboration des référentiels d'emploi, de métiers et de compétences (REM/REC) ,et le déploiement des modules du système d'information intégré national de la formation professionnelle.

L'adaptation de l'offre pédagogique des universités

aux besoins des programmes sectoriels de l'économie nationale

L'amélioration de la qualité des programmes d'alphabétisation,

par la mise en œuvre d'un ensemble de mesures liées principalement à la formation aux métiers de la lutte contre l'analphabétisme, la mise en place d'un système de transition entre les programmes d'alphabétisation, de l'éducation formelle et de la formation professionnelle et le développement du système d'évaluation et de certification

<table>
<tr><td>L’appui social pour l’année scolaire 2019-2020</td><td>Secteur de l’éducation nationale
1.258.483 élèves bénéficiaires de services des internats et cantines scolaires ;
1,5 million de ménages bénéficiaires du programme «Tayssir» ;
le nombre de bénéficiaires de l’Initiative Royale «un million de cartables» a atteint 4,5 millions d’élèves.</td><td>Secteur de l’enseignement supérieur
395.204 boursiers en 2019-2020 ; 52.957 lits en cités universitaires ; 188.017 bénéficiaires de la couverture médicale des étudiants</td><td>Secteur de la formation professionnelle
faciliter l’accès pour les jeunes démunis, 36.200 stagiaires ont bénéficié de la bourse, et 6.000 bénéficiaire d’une contribution de l’Etat aux frais de leur formation</td></tr>
<tr><td rowspan="2">La promotion de la Recherche Scientifique et de l’Innovation pour l’année scolaire 2019-2020</td><td>La valorisation des résultats de la recherche scientifique, de l’innovation et du partenariat avec le secteur privé
le nombre total des demandes de brevets a atteint 108 demandes présentées par les universités et les centres de recherche</td><td>La poursuite de la généralisation du programme national de la mise en place des Cités de l’Innovation au niveau de l’ensemble des universités</td><td rowspan="2">Le soutien de la recherche scientifique et l’innovation
Financement de 186 projets de recherche scientifique et d’innovation dans les domaines prioritaires et 41 projets de recherche et développement autour des phosphates en partenariat avec l’OCP et le lancement de nouveaux appels à projets, à savoir un appel à projets dans le cadre du Programme de Soutien à la Recherche Scientifique et Technologique en lien avec la “Covid-19”,et dans le cadre du programme “Alkhwarizmi” pour financer des projets de recherche dans le domaine d’Intelligence Artificielle et un appel à projets dans le domaine de l’habitat et l’Aménagement Urbain,</td></tr>
<tr><td>La promotion de la coopération internationale dans le domaine de la recherche scientifique et technologique</td><td>La promotion de l’excellence dans la recherche scientifique et l’innovation, en poursuivant le programme de «Bourses d’excellence» dans le domaine de la recherche scientifique : 300 candidatures ont été retenues pour bénéficier de cette bourse pour une durée de 36 mois</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Quelques indicateurs</td><td>Taux d’abandon scolaire
une régression notable, pour les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020, en passant de 0,9% à 0,6% pour le cycle primaire, de 10,7% à 9,7% pour le secondaire collégial et de 9,1% à 8,8% pour le qualifiant</td><td>L’innovation
selon le dernier rapport de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), le classement de l’indice mondial de l’innovation place le Maroc quatrième en Afrique, et cinquième dans le monde arabe</td><td rowspan="2">L’insertion dans le marché du travail (secteur du formation professionnelle)
Le taux d’insertion des stagiaires de la formation professionnelle a atteint 67,1% calculé auprès des lauréats de la promotion de 2016, 9 mois après l’obtention du diplôme</td></tr>
<tr><td>Taux d’encombrement
Il est passé de 3,4% à 3,6% pour le cycle primaire, et de 11,8% à 12,3% pour le secondaire collégiale, et de 7,1% à 6,8% pour le qualifiant pour les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020</td><td>La publication scientifique
8581 publications dans les revues indexées, notamment la revue SCOPUS au titre de l’année 2019</td></tr>
</table>

4. Renforcement des politiques sociales

Mise en œuvre de la 3ème phase de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (2019-2023)
Enveloppe budgétaire globale :18 MMDH

Programmes	REALISATIONS 2019	REALISATIONS 2020
Rattrapage des déficits en infrastructures et services de base dans les territoires sous équipés	Programmation de 521 projets pour une population cible de 744.304 Montant globale : 684 MDH	Validation de 484 projets pour un montant global de plus de 600 MDH
Accompagnement des personnes en situation de précarité (la construction et l'équipement, le fonctionnement la mise à niveau des centres d'accueil)	Programmation de 838 projets/actions	un crédit global de 480 millions de dirhams • 200 millions de dirhams consacrés aux effets de la pandémie de la Covid-19 ; • 280 millions de dirhams est destiné à la mise en œuvre des projets et actions.
Amélioration du revenu et d'inclusion économique des jeunes	• Programmation de 536 projets générateurs de revenu au niveau de 49 provinces et préfectures au profit de 3.471 bénéficiaires ; • Programmation de 70 plateformes au niveau des préfectures et provinces pour accueillir les jeunes en quête d'opportunités d'emploi	
Impulsion du capital humain des générations futures	• La réalisation de plus de 1.217 unités de préscolaire au niveau de 64 provinces et préfectures du Royaume ; • La construction et l'équipement de 44 Dar Al Oumouma ; • L'acquisition de 107 ambulances et des équipements en matériel médical et biomédical en faveur de 14 provinces au niveau des 3 régions prioritaires (Beni Mellal-Khenifra, Draa-Tafilalet et Marrakech-Safi.	• Création de 2.006 unités de préscolaire en 2020-2021 ; • Réhabilitation de plus de 1.100 unités de préscolaire afin de les aligner sur le modèle mis en place par l'INDH en milieu rural.

Poursuite de la mise en œuvre du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales au milieu rural : coût global 50 MMDH

- La réalisation de 10.368 km de routes et pistes, dont 7.091 Km sont achevés ;
- La construction/la reconstruction de 116 Ouvrages d'art ;
- La réalisation de 1.945 opérations portant sur la construction, la reconstruction, l'extension et la réhabilitation de l'infrastructure éducative, et la réalisation de 480 opérations d'achat et d'acquisition portant essentiellement sur le transport scolaire et l'équipement des établissements scolaires ;
- La réalisation de 473 opérations portant sur la construction, la reconstruction, l'extension et la réhabilitation de l'infrastructure de santé, et la réalisation de 679 opérations d'acquisition d'ambulances et d'unités mobiles, ainsi que l'équipement des centres de santé et dispensaires ruraux ;
- La réalisation de 252 systèmes d'alimentation en eau potable, ainsi que 16.853 opérations de branchements individuels, mixtes et par bornes fontaines ;
- L'électrification de 525 villages dont les travaux sont achevés pour 434 villages.

Habitat

Résorption de l'habitat insalubre et amélioration du cadre de vie des ménages vulnérables

- **Programme Villes Sans Bidonvilles (VSB) :** amélioration des conditions d'habiter de 290.544 ménages et la déclaration de 59 villes sans bidonvilles ;
- **Programmes de réhabilitation des constructions menaçant ruine :** depuis le lancement de ce programme et jusqu'à la fin 2019, 97 programmes ont été lancés pour le traitement de 30.465 bâtisses ;
- **Programme de restructuration des quartiers d'habitat non réglementaire et de mise à niveau urbaine :** depuis son lancement et jusqu'à la fin 2019, ce programme a permis l'amélioration des conditions de vie de près de 1,12 million de ménages;
- **Programme de la politique de la ville :** depuis l'adoption de la politique de la ville en 2013 et jusqu'à fin 2019, 151 projets ont été lancés .

Diversification de l'offre en logements

- **Programme de logements sociaux à 250.000 DH :** à fin août 2020, 1.327 conventions ont été signées portant sur la réalisation de 1.900.399 unités ;
- **Programme de logements sociaux à faible valeur immobilière :** depuis son lancement et jusqu'à fin août 2020, 75 conventions ont été visées pour la réalisation de 38.099 logements à faible valeur immobilière ;
- **Programme de logements destinés à la classe moyenne :** depuis le lancement de ce programme et à fin août 2020, 31 conventions portant sur la construction de 11.048 logements

Emploi

Le marché d'emploi a été fortement impacté par la crise sanitaire de la Covid-19 au titre du premier semestre de l'année 2020

programme	2019	2020
Le programme «IDMAJ»	57.507 bénéficiaires	34.732 bénéficiaires
Le programme «TAHFIZ»	4.558 bénéficiaires	3.747 bénéficiaires
Le programme «TAEHIL»	15.231 chercheurs d'emploi	5.238 chercheurs d'emploi
Le programme «Auto-Emploi»	2.313 porteurs de projet	3.561 porteurs de projet

Afin de dynamiser la création d'emplois, l'année 2021 sera caractérisée par

- La poursuite du programme «soutenir l'insertion économique des jeunes dans la Région de Marrakech-Safi» prévu dans le cadre du partenariat stratégique 2019-2024 entre le Maroc et la Banque Mondiale ;
- La mise en œuvre d'un programme similaire au niveau des Régions de Rabat-Salé-Kenitra, Tanger-Tétouan-AL Hoceima et Sous Massa dans le cadre de la coopération avec l'Agence Française de Développement (AFD) ;
- L'élaboration des études d'évaluation des politiques et programmes d'emploi et du marché du travail, dans le cadre du projet «Education et formation pour l'employabilité».

Jeunesse et Enfance

2020

- La formation-emploi de plus de 5.400 jeunes (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire) ;
- Le remboursement au titre de l'annulation des colonies de vacances ;
- Le programme de relance de l'action associative à travers l'implication des associations dans la gestion des maisons de jeunes et surtout dans la programmation socio-culturelle des Maisons de jeunes ;
- La formation de 15.000 animateurs socio-culturels ayant vocation à être recrutés par les associations assurant la gestion des Maisons de jeunes ;
- Le lancement des maisons de jeunes mobiles à travers une flotte d'autobus d'animation culturelle et de médiation artistique.

2021

- La construction des maisons de jeunes, foyers féminins, garderies d'enfants et colonies de vacances dans le cadre des conventions signées devant Sa Majesté le Roi et des programmes intégrés de la mise à niveau et de la valorisation des anciennes médinas (Salé-Meknès-Essaouira et Tétouan) ;
- L'aménagement et l'équipement des établissements de jeunesse, de l'enfance et des affaires féminines ;
- La conclusion de conventions avec divers partenaires pour la réalisation des infrastructures de la jeunesse.

Le renforcement de l'exemplarité de l'Etat et la rationalisation de sa gestion

1. Restructuration des Etablissements et Entreprises Publics

Accompagnement des EEP dans le cadre de la relance économique post Covid-19

L'accompagnement ciblé des EEP touchés sévèrement par la crise causant notamment un tarissement ou une réduction drastique de leurs revenus (RAM, ONEE, ONDA, ONCF....) et l'identification des leviers et des instruments d'appui adaptés apportés par l'Etat (lettre de confort, garantie, subventions, optimisation des dépenses...) ;

→ L'obtention de l'ONCF, avec la garantie de l'Etat, d'un prêt de 1,5 milliard de dirhams en contrepartie d'une réduction du crédit TVA dû par l'Etat ;

→ 3 EEP (ONDA, ONEE et ADM) ont bénéficié, avec la garantie de l'Etat, des financements concessionnels auprès des institutions financières internationales.

Accompagnement des EEP dans le cadre de la relance économique post Covid-19

Dysfonctionnements

- La multiplication des EEP notamment ceux à caractère non marchand avec parfois des chevauchements entre EEP ou avec des structures administratives relevant des ministères ;
- La dépendance des EEP notamment ceux non marchands du Budget Général ;
- Les besoins croissants exprimés par des EEP marchands en matière d'appuis étatiques en fonds propres et/ou en garantie pour leur pérennité/développement ;
- L'absence de synergies et de tailles critiques permettant une croissance externe ;
- Une gouvernance nécessitant d'être dynamisée davantage.

La transformation de la CCG en une société anonyme dénommée «Société Nationale de Garantie et de Financement de l'Entreprise» tout en consolidant son appui aux entreprises via la création d'un fonds de garantie spécifique permettant aux EEP de lever de nouvelles ressources pour le financement de leur trésorerie et partant assurer l'accompagnement pour la marche normale des activités et la pérennité des services publics portés par ces EEP.

Les mesures prises

- L'élaboration d'un projet de loi portant création d'une Agence Nationale chargée de la gestion stratégique des participations de l'État et d'assurer le suivi de la performance des établissements publics. Un des objectifs majeurs de cette création consiste en la consolidation du rôle de l'Etat actionnaire ;
- L'élaboration d'un projet de loi portant réforme des EEP visant, entre autres, la transformation en société anonyme de l'ensemble des Etablissements Publics à caractère commercial pour dynamiser leur gouvernance, la dissolution/liquidation de certains EEP dont les missions ne sont plus opportunes, la création de holdings homogènes pour plus d'optimisation et de synergies, ainsi que l'instauration d'une évaluation régulière des missions des EEP pour s'assurer de la pertinence ou non de leur maintien.

2. Réforme de l'Administration publique

La réforme des critères et des procédures de nomination aux fonctions supérieures

- La révision de la loi organique n°02-12, pour revoir les critères et les procédures de nomination aux fonctions supérieures, afin d'inciter les compétences nationales à intégrer la fonction publique et à la rendre, in fine, plus attractive.

La mise en oeuvre des schémas directeurs de la déconcentration administrative

- L'approbation de la Commission Interministérielle de la Déconcentration Administrative au cours de l'année 2019, de 23 schémas directeurs de la déconcentration administrative relevant de douze ministères et un du Haut-Commissariat au Plan.

La simplification des procédures

- La publication du dahir n°1-20-06 du 6 Mars 2020 portant application de la loi n°55-19 relative à la simplification des procédures et des formalités administratives, pour une plus grande flexibilité dans l'accès des citoyens aux prestations publiques.

La digitalisation des services publics

- Le lancement de nouveaux projets: Bureau d'ordre Digital, Parapheur Electronique, Télé Accueil, Télé Inscription)
- La poursuite du chantier « Génération Dgital » qui vise à doter le Maroc de ressources humaines qualifiées dans le domaine du digital;
- L'élaboration du projet de loi n°41.19 qui fixe le régime applicable à l'administration numérique et aux échanges numériques entre les usagers et l'administration et entre les administrations.

La moralisation de l'Administration

- Le lancement du portail électronique «chafafiya.ma», dans le cadre des engagements du Maroc dans le Partenariat pour le Gouvernement Ouvert, qui accorde aux citoyens la possibilité d'accès à l'information.

3. Accélération de la Régionalisation Avancée

Le renforcement des ressources financières des régions	Le renforcement des capacités d'exécution et de gestion des régions	Accompagnement des régions pour la clarification de leurs compétences propres et partagées	Accompagnement des régions pour l'activation de la mise en œuvre des Programmes de Développement Régionaux
• En 2020 : allocation aux régions de 5% du produit de l'impôt sur les sociétés, 5% du produit de l'impôt sur le revenu, 20% du produit de la taxe sur les contrats d'assurance ainsi qu'une contribution du Budget Général d'un montant de 3,7 milliards de dirhams, soit un montant global des ressources affectées de 9,59 milliards de dirhams contre 8,46 milliards de dirhams en 2019.	• A fin août 2020, l'enveloppe budgétaire globale programmée au niveau des budgets des Agences Régionales d'Exécution des Projets s'est élevée à 5,88 milliards de dirhams dont un montant de 5,69 milliards de dirhams alloués aux programmes et projets de développement.	• Signature du «Cadre d'Orientation relatif à la mise en œuvre des Compétences des Régions», entre les 12 Régions du Royaume et les départements ministériels concernés.	• L'année 2020 a été marquée par la signature du premier Contrat-Programme entre l'Etat et la région de Fès-Meknès au titre de la période 2020-2022.

Prévisions 2021

L'impôt sur les sociétés (5%) : 2 MMDH

L'impôt sur le revenu (5%) :2,1 MMDH

La taxe sur les contrats d'assurance (20%) :0,6 MMDH

Contribution du Budget Général : 5,3 MMDH

Ressources affectées au profit des collectivités territoriales : 10 MMDH

4. Poursuite de la mise en œuvre des autres grandes réformes

Réforme de la justice

- 2020 : Achèvement de la création des espaces dédiés à l'enfant au sein des tribunaux de la famille dans le cadre de l'exécution du programme «Himaya» en collaboration avec l'UNICEF ;
- 2021 : Amélioration des conditions d'accueil des citoyens marocains résidant à l'étranger par le biais de développement d'outils de gestion de leurs réclamations, en créant des applications informatiques leur permettant de suivre lesdites réclamations à distance, et la préparation d'une plateforme électronique propre à l'enregistrement des sociétés civiles immobilières et des immatriculations postérieures y afférentes.

Réforme fiscale : mise en œuvre des recommandations des 3èmes Assises Nationales sur la Fiscalité

- La transposition des mesures adoptées par le Comité de Veille Economique dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire suscité par la Covid-19 ;
- La révision de la contribution en matière d'impôt sur les sociétés concernant certains établissements et entreprises publics, ainsi que les sociétés exerçant des activités régulées ou en situation de monopole ou d'oligopole ;
- La mise en place des incitations favorisant le développement des entreprises innovantes.

Réforme de la retraite

Les régimes de retraite fonctionnent de manière indépendante sans une réelle coordination entre eux. Cette situation résulte du contexte historique dans lequel ces régimes ont évolué. Aussi, les divergences constatées au niveau de leurs mécanismes de fonctionnement et de leurs paramètres ont conduit à des disparités au niveau des pensions servies et, par conséquent, à l'absence de l'équité entre les affiliés. Ainsi, une approche globale pour la réforme structurelle du secteur de la retraite a été adoptée afin de concevoir un système de retraite à deux pôles "public" et "privé", sur le moyen terme, dans la perspective de converger à long terme vers un système composé d'un régime de base unique au niveau national.

Redressement des grands équilibres macro-économiques

1. Redressement progressif de l'équilibre budgétaire

Le déficit budgétaire pour L'année 2020

7,5% du PIB

Prévision du déficit budgétaire pour l'année 2021

6,5% du PIB

Maîtrise des dépenses

La maîtrise des dépenses de personnel en se limitant aux besoins incompressibles en matière de nouvelles créations pour garantir la qualité des services offerts aux citoyens.

La rationalisation des dépenses de fonctionnement de l'administration: Utilisation des énergies renouvelables et des technologies de l'efficacité énergétique.

La refonte des modalités de gestion des investissements publics: Le recours davantage aux mécanismes de financement innovants et la priorisation de la programmation des engagements relatifs aux projets en cours d'exécution.

Mobilisation des recettes

Le recours à des mécanismes de financement innovants en partenariat institutionnel:
14 MMDH

La poursuite des opérations de privatisation :
4 MMDH

La cession d'actifs :
6 MMDH

2. Redressement des équilibres extérieurs

Dynamisation des exportations et maîtrise des flux des importations	• L'accompagnement de l'Association Marocaine des Industries du Textile et de l'Habillement (AMITH) et des entreprises produisant les masques et casaques pour l'accès aux marchés à haut potentiel; • L'appui aux secteurs industriels pour le positionnement à l'international.
Promotion des Investissements Directs Etrangers (IDE)	• La mise en place du nouveau projet de loi-cadre formant charte de l'investissement; • La poursuite de la digitalisation de l'Administration publique; • La modernisation du cadre réglementaire et juridique relatif à l'investissement; • Le renforcement du Conseil de la Concurrence; • La facilitation de l'accès au financement; • La promotion de l'innovation et de l'économie verte ; • Le renforcement de la position de Casablanca Finance City comme première place financière en Afrique.
Réforme du régime de change	• Elargissement, dans le cadre de la 2ème phase de la réforme, de la bande de fluctuation à +-5% par rapport à un cours central sur la base d'un panier de devises composé de l'euro (EUR) et du dollar américain (USD) à hauteur, respectivement, de 60% et 40%; • La transition vers un régime de change plus flexible se poursuivra selon une approche progressive et prudente avec une stratégie de communication adaptée à toutes les étapes du processus.
Tirage sur la ligne de précaution et de liquidité (LPL)	• Le tirage de la 4ème de LPL d'un montant de 3 milliards dollars US, a permis de répondre aux besoins de financement de la balance des paiements et de maintenir les réserves de change à un niveau confortable, d'assurer la stabilité du marché des changes, de consolider la confiance des investisseurs et partenaires étrangers dans notre économie et de faire face aux incertitudes liées au développement de la crise de la Covid-19
Mobilisation des financements extérieurs	• Les partenaires financiers ont fait preuve de souplesse pour augmenter les enveloppes programmées au titre de l'année 2020 et accélérer les décaissements y afférents et pour le redéploiement de certains montants au profit des programmes de réformes et projets d'investissement prioritaires; • La suppression du plafond des emprunts extérieurs qui était inscrit dans la loi de finances de l'année 2020 et qui était fixé à 31 MMDH; • Un potentiel global de tirage au titre des emprunts extérieurs pouvant être mobilisés par le Trésor à hauteur de 60 MMDH en 2020, dont un montant de plus de 35 MMDH, effectués jusqu'à fin septembre 2020.

9 Principales mesures proposées dans le cadre du PLF 2021

Les principales mesures fiscales et douanières

- Faire bénéficier les marchandises réimportées ayant acquis l'origine marocaine, après leur transformation sous RED, d'un droit d'importation minimum de 2,5% ;
- Augmentation du droit d'importation appliqué au produit fini de la fibre de polyster discontinu destinée au rembourrage de 2,5% à 17,5%.et ce dans le cadre de recyclage des déchets en PET et leur valorisation permet d'obtenir de la fibre de polyester discontinue ;
- Augmentation de la quotité du droit d'importation applicable aux cartouches TONER de 2,5% à 17,5% afin d'améliorer la compétitivité de l'industrie nationale de recyclage et production des cartouches pour protéger l'environnement ;
- Augmentation de la quotité du droit d'importation applicable à certains produits finis de tissus d'ameublement de 17,5% à 40% ;
- Harmonisation des droits d'importation (DI) applicables aux pneumatiques et aux roues, afin de soutenir le secteur des transports routiers, de la manutention industrielle et améliorer la sécurité routière :
  - ◊ Maintien de droit d'importation :
    - Au taux de 40%, sur les pneumatiques des véhicules de tourisme ainsi que des motocycles et des bicyclettes;
    - Au taux de 2,5%, sur les pneumatiques des types utilisés pour véhicules aériens et ceux dont le poids unitaire est supérieur à 190 kg.
  - ◊ Réduction du droit d'importation applicable aux autres pneumatiques (autobus, camions, tracteurs routiers, véhicules et engins agricoles et engins de génie civil) de 40 % à 17,5 %;
  - ◊ Harmonisation des droits d'importation applicables aux pneumatiques et aux roues .
- Augmentation de la quotité du droit d'importation (DI) applicable à certains produits du chocolat et des préparations alimentaires contenant du cacao de 17,5% à 40% afin de renforcer la compétitivité de la branche nationale de production de chocolat et des préparations alimentaires contenant du cacao, face à la concurrence des produits importés ;
- Augmentation de la quotité du DI applicable aux parapluies, ombrelles et parasols autres que ceux de jardins de 2,5% à 40%, et aux montures assemblées pour parapluies, ombrelles et parasols de 2,5% à 17,5%.
- Augmentation de la quotité du droit d'importation applicable aux étoffes de bonneterie de 10% à 40% pour préserver la compétitivité de l'industrie nationale de fabrication des couvertures ;
- Réduction de la TIC appliquée sur le Fuel Oil récupéré ;
- Rétablissement de la TIC sur les pneumatiques, même montés sur jantes ;
- Prorogation du délai d'application de la mesure transitoire prévue pour l'encouragement des opérations d'apports d'immeubles aux OPCI ;
- Institution de la neutralité fiscale pour toutes les opérations de restructuration des EEP précités, en matière d'impôt sur les sociétés, de taxe sur la valeur ajoutée et des droits d'enregistrement et de timbre ;

- Non-imposition des produits des cessions des participations des établissements et entreprises publics et de leurs filiales réalisés dans le cadre des opérations de transfert d'entreprises publiques au secteur privé ;
- Clarification de l'exclusion de certaines entreprises financières du régime fiscal de CFC « Casablanca Finance City » ;
- Neutralité fiscale des opérations de transfert se rapportant aux installations des énergies renouvelables réalisées dans le cadre de la loi n° 38-16, en matière d'impôt sur les sociétés, de taxe sur la valeur ajoutée et des droits d'enregistrement ;
- Institution des mesures relatives aux engagements du Maroc vis-à-vis des instances internationales ;
  - Limitation de la durée d'application de l'ancien régime fiscal de CFC à fin 2022 ;
  - La suspension de la durée de vérification et l'interruption de la prescription, en cas d'envoi d'une demande de renseignements auprès des administrations fiscales étrangères ;
  - La clarification des dispositions relatives aux demandes de consultations fiscales préalables, pour préciser que ces demandes ne visent que les opérations effectuées au Maroc ;
  - L'amélioration du dispositif des prix de transfert en conformité avec les normes internationales à travers :
    - La limitation du champ d'application de l'obligation de présentation de la documentation des prix de transfert aux grandes entreprises ;
    - L'institution d'une sanction pour défaut de production de la documentation des prix de transfert.
- Harmonisation des délais de prescription des infractions douanières, de l'action de recouvrement des droits et taxes et l'obligation de la garde des documents relatifs aux opérations douanières en les fixant à quatre ans ;
- Prise en charge du coût de marquage fiscal dans l'assiette de calcul de la TIC appliquée aux tabacs manufacturés ;
- Institution d'une nouvelle infraction relative à l'abus du régime de l'exportation temporaire ;
- Instauration d'une infraction relative à l'importation ou l'exportation sans autorisation, ou sous couvert d'un titre inapplicable, de marchandises prohibées ;
- Instauration d'une sanction atténuée pour défaut d'apposition des marques fiscales sur des produits ayant déjà acquitté la TIC ;
- Institution de la Contribution Professionnelle Unique (CPU) pour les personnes physiques soumises à l'IR selon le régime du bénéfice forfaitaire qui englobera les impôts et taxes dus par les contribuables à revenu modeste au titre de l'exercice de leur activité professionnelle ;
- Institution d'une contribution sociale de solidarité sur les bénéfices et revenus au titre d'un seul exercice (2021), à l'instar de celle instituée par la LF 2013.L'application de cette contribution se fera de la manière suivante :
  - ◊ **Pour les sociétés :**
    - 2,50% pour les sociétés dont le bénéfice net est situé dans la tranche de 5 millions à 40 millions de dirhams ;
    - 3,50% pour les sociétés dont le bénéfice net est supérieur à 40 millions de dirhams ;

À l'exclusion des sociétés exonérées de l'impôt sur les sociétés de manière permanente, des sociétés exerçant leurs activités dans les zones d'accélération industrielle et des sociétés de services bénéficiant du régime fiscal prévu pour la place financière « Casablanca Finance City ».

- ◊ **Pour les personnes physiques :** La contribution précitée est calculée au titre des revenus professionnels, agricoles, fonciers et salariaux et assimilés, selon le taux de 1,50% sur la base du revenu global net d'impôt qui est égal ou supérieur à 120 000 dirhams.

- Exonération de l'IR pendant 24 mois pour les salaires versés aux personnes âgées de 30 ans au plus lors de leur premier recrutement, à condition que leur contrat de travail soit à durée indéterminée ;
- Réduction de la quotité du droit d'importation de 40% à 2,5% sur la cyclosérine « antibiotique antituberculeux utilisé dans le traitement des différentes formes de la tuberculose » ;
- Rétablissement de la TIC sur les pneumatiques, même montés sur jantes, dans un souci de protection de l'environnement. Le produit de cette taxe sera affecté au « Fond d'appui à la protection sociale et à la cohésion sociale» ;
- Augmentation de la TIC sur les boissons alcoolisées ;
- Instauration d'une taxe intérieure de consommation sur les produits de tabac chauffé suivant une quotité de 1500dh pour 1000 grammes .

Autres Mesures :

- Assurer un meilleur pilotage des finances publiques et une meilleure régulation des dépenses, à travers l'application des réserves de précaution aux crédits de paiement ouverts au titre des dépenses d'investissement du budget général fixé à 18% ;
- Approbation du décret n° 2-20-528 du 22 hijja 1441 (12 août 2020) portant création d'un compte d'affectation spéciale intitulé «Fonds d'investissement stratégique » ;
- Création du service de l'Etat géré de manière autonome « Centre médico-chirurgical des Forces armées Royales à Errachidia » rattaché à l'administration de la défense nationale ;
- Modification de l'intitulé du service de l'Etat géré de manière autonome «Direction de la formation des cadres administratifs et techniques » rattachée au ministère de l'intérieur ;
- Modification de l'intitulé des Instituts des arts traditionnels rattachés au département de l'artisanat se trouvant dans les villes de Fès, Marrakech, Meknès, Rabat, Ouarzazate et Inezgane;
- Modification de l'intitulé du service de l'Etat géré de manière autonome «Direction de la météorologie nationale» rattachée au ministère de l'équipement, du transport, de la logistique et de l'eau ;
- Modification de l'intitulé du Fonds d'appui à la cohésion sociale pour devenir «Fonds d'appui à la protection sociale et à la cohésion sociale» et le renforcement des ressources de ce Fonds en lui affectant les recettes suivantes :
  - le produit de la taxe intérieure de consommation applicable aux pneumatiques ;
  - le produit du droit complémentaire perçu au titre de la contribution professionnelle unique ;
  - le produit de la contribution sociale de solidarité sur les bénéfices et les revenus.

- Modification du compte d'affectation spéciale intitulé « Fonds de modernisation de l'administration publique » et ce en y intégrant des mesures visant à :
  - Elargir et harmoniser le champ d'intervention de ce Fonds en y intégrant l'appui aux projets et solutions innovants, la rationalisation de la gestion publique, le développement de l'administration électronique, la simplification et l'harmonisation des procédures, l'accélération de la numérisation et sa généralisation ainsi que le soutien à la déconcentration administrative ;
  - Renforcer et diversifier les ressources du Fonds, en y intégrant les versement provenant des budgets des départements ministériels et institutions, des collectivités territoriales, des établissements et entreprises publics pour la réalisation de projets et opérations communs entre les différentes parties prenantes ;
  - Développer les mécanismes de réalisation des projets, et élargir et diversifier les instruments de financement à travers :
    - La mise en œuvre de projets communs à caractère intersectoriel liés à la modernisation des services publics dans un cadre conventionnel ;
    - La réalisation des opérations relatives à la modernisation des services publics par les institutions internationales et ce dans un cadre conventionnel.
- Modification du compte d'affectation spéciale intitulé « Fonds d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées » en vue d'y intégrer le financement des dépenses afférentes aux projets de réutilisation des eaux usées épurées dans le cadre des opérations financées par ce Fonds. et ce dans le cadre du nouveau « Programme national d'Assainissement mutualisé » (PNAM) ;
- Modification du compte d'affectation spéciale intitulé « Fonds de remploi domanial » afin de lui permettre de prendre en charge les dépenses relatives à la location et les charges connexes liées à la location effectuées dans le cadre de la gestion active du patrimoine immobilier de l'Etat ;
- Suppression de trois (3) services de l'Etat gérés de manière autonome selon les dispositions de l'article 21 la loi organique relative à la loi de finances.

10

Le budget du PLF 2021 en chiffres

Tableau d'équilibre au titre du Projet de Loi de Finances 2021 comparativement à la Loi de Finances rectificative 2020

En milliers de dirhams	LFR 2020	PLF 2021	VARIATION	
			ABSOLUE	EN %
RECETTES ORDINAIRES DU BUDGET GENERAL	212 363 734	228 421 442	16 057 708	7,56 %
Recettes fiscales :	189 994 603	201 866 398	11 871 795	6,25 %
Impôts directs et taxes assimilées	85 957 933	80 711 990	-5 245 943	-6,10 %
Impôts indirects	83 424 648	95 604 004	12 179 356	14,60 %
Droits de douane	7 840 607	10 679 580	2 838 973	36,21 %
Droits d'enregistrement et de timbre	12 771 415	14 870 824	2 099 409	16,44 %
Recettes non fiscales :	22 369 131	26 555 044	4 185 913	18,71 %
Produits des cessions de participations de l'Etat	Mémoire	4 000 000	+4 000 000	-
Produits de monopoles, d'exploitations et des participations financières de l'Etat	14 697 000	17 117 700	2 420 700	16,47 %
Revenus du domaine de l'Etat	199 500	254 500	55 000	27,57 %
Recettes diverses	6 072 631	3 682 844	-2 389 787	-39,35 %
Dons et legs	1 400 000	1 500 000	100 000	7,14 %
DEPENSES ORDINAIRES DU BUDGET GENERAL	244 807 674	254 254 300	9 446 626	3,86 %
Dépenses de fonctionnement :	215 468 660	225 575 880	10 107 220	4,69 %
Dépenses de personnel	135 933 004	139 863 458	3 930 454	2,89 %
Dépenses de Matériel et Dépenses Diverses	46 170 372	50 701 830	4 531 458	9,81 %
Charges Communes	24 651 211	24 546 519	-104 692	-0,42 %
Dépenses relatives aux remboursements, dégrèvements et restitutions, fiscaux	6 314 073	6 314 073	0	0,00 %
Dépenses Imprévues et Dotations Provisionnelles	2 400 000	4 150 000	1 750 000	72,92 %
Dépenses en intérêts et commissions se rapportant à la dette publique	29 339 014	28 678 420	-660 594	-2,25 %
SOLDE ORDINAIRE	-32 443 940	-25 832 858	6 611 082	-20,38 %

En milliers de dirhams	LFR 2020	PLF 2021	VARIATION	
			ABSOLUE	EN %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL	85 732 676	77 202 330	-8 530 346	-9,95%
SOLDE DU BUDGET GÉNÉRAL (HORS PRODUITS DES EMPRUNTS ET HORS AMORTISSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE A MOYEN ET LONG TERMES)	-118 176 616	-103 035 188	15 141 428	-12,81%
SERVICES DE L'ETAT GÉRÉS DE MANIÈRE AUTONOME				
Recettes des budgets des services de l'Etat gérés de manière autonome	2 100 968	2 185 047	+84 079	4,00%
Dépenses des budgets des services de l'Etat gérés de manière autonome :	2 100 968	2 185 047	+84 079	4,00%
Dépenses d'exploitation	1 864 793	1 912 620	+47 827	2,56%
Dépenses d'investissement	236 175	272 427	+36 252	15,35%
SOLDE DES SERVICES DE L'ETAT GÉRÉS DE MANIÈRE AUTONOME	-	-	-	-
COMPTES SPECIAUX DU TRESOR				
Recettes des comptes spéciaux du Trésor	110 924 931	94 299 613	-16 625 318	-14,99%
Dépenses des comptes spéciaux du Trésor	110 690 342	93 383 811	-17 306 531	-15,64%
SOLDE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	234 589	915 802	681 213	290,39%
SOLDE DU BUDGET DE L'ETAT (HORS PRODUITS DES EMPRUNTS ET HORS AMORTISSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE A MOYEN ET LONG TERMES)	-117 942 027	-102 119 386	15 822 641	-13,42%
AMORTISSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE A MOYEN ET LONG TERMES	64 161 323	48 985 524	-15 175 799	-23,65%
Interne	47 790 700	42 336 200	-5 454 500	-11,41%
Externe	16 370 623	6 649 324	-9 721 299	-59,38%
RECETTES D'EMPRUNTS A MOYEN ET LONG TERMES	136 200 000	107 200 000	-29 000 000	-21,29%
Interne	76 200 000	66 200 000	-10 000 000	-13,12%
Externe	60 000 000	41 000 000	-19 000 000	-31,67%
BESOINS RESIDUELS DE FINANCEMENT DU BUDGET DE L'ETAT	-45 903 350	-43 904 910	1 998 440	-4,35%

Visibilité sur les Recettes et Dépenses du Budget

Recettes prévisionnelles au titre de l'année 2021 en milliers de dirhams

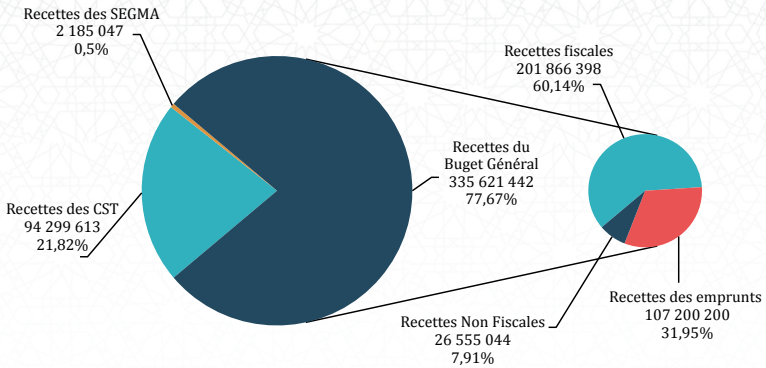

Prévision de la contribution des contribuables au titre du budget 2021 (en MMDH)

Impôt sur les Sociétés (IS)

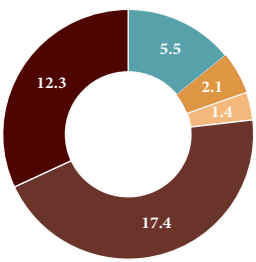

- Etablissements bancaires (Hors Bank Al Maghrib)
- Etablissements publics
- Sociétés de financement et assurances
- Entreprises industrielles et de services
- Autres

Impôt sur le Revenu (IR)

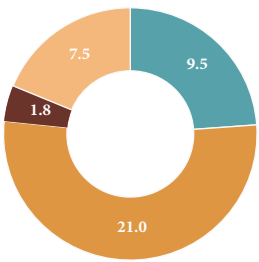

- Fonctionnaires
- Salariés du secteur privé
- Professionnels des métiers libéraux
- Autres

Analyse selon la nature des dépenses au titre de l'année 2021 en milliers de dirhams

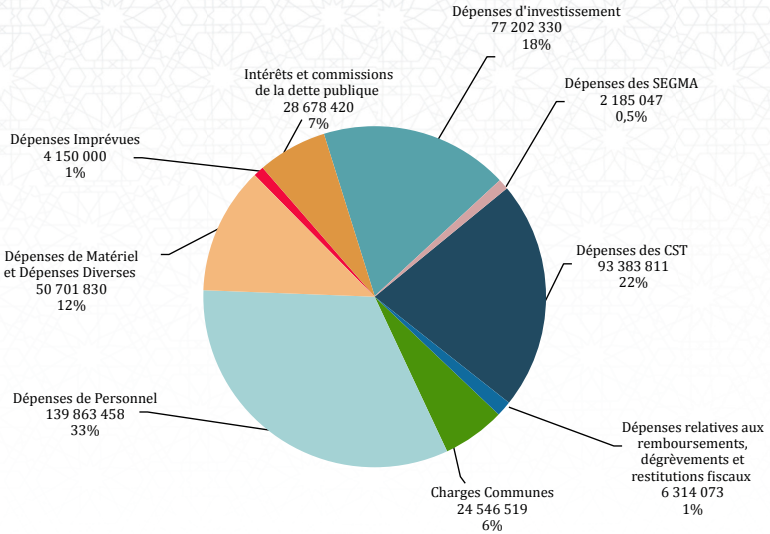

Appui à l'investissement public en milliards de dirhams

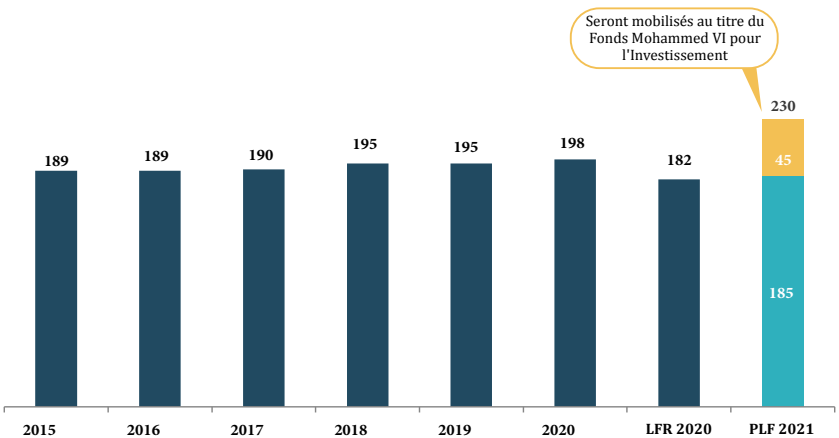

Volume global des investissements publics	230 MMDH
Fonds Mohammed VI pour l'Investissement	45 MMDH
Budget Général de l'Etat, SEGMA et CST	85,1 MMDH
Entreprises et Etablissements Publics	81,9 MMDH
Collectivités Territoriales	18 MMDH

Répartition des postes budgétaires ouverts au titre du PLF 2021

Ministères et instituions	Postes budgétaires
Postes budgétaires ouverts au Ministères et instituions	20 956
Postes budgétaires au profit du Chef du gouvernement à répartir entre les différents départements ministériels ou institutions	300 postes, dont 200 au profit des personnes en situation de handicap
Postes budgétaires au profit du ministère de l'intérieur, pour les fonctionnaires relevant du budget des assemblées préfectorales et provinciales	1 547
Postes budgétaires supplémentaires pour la régularisation de la situation des fonctionnaires titulaires de doctorats, au profit du ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;	700
Postes au profit des Académies régionales de l'éducation et de la formation (enseignants).	15 000
Postes au profit des Académies régionales de l'éducation et de la formation (cadres d'appui pédagogique et administratif).	2000

Répartition des postes budgétaires * par secteurs au titre du PLF 2021

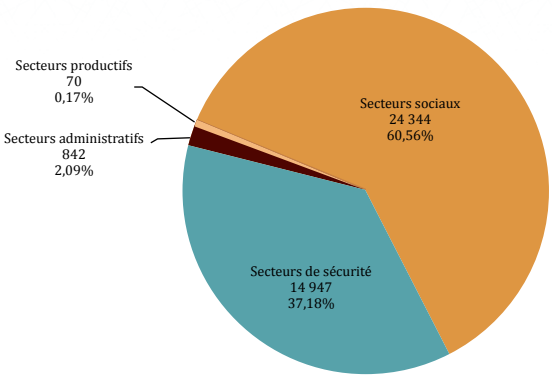

*Les 300 postes budgétaires au profit du Chef du gouvernement à répartir entre les différents départements ministériels ou institutions, ne figurent pas dans le graphe ci-dessus

Evolution des dépenses de la dette publique

Dette publique	2018	2019	2020*	2021**
Encours de la dette extérieure publique (en millions DH)	326 615	339 892	371 034	399 939
Encours de la dette extérieure du Trésor (en millions DH)	147 983	161 500	193 361	223 731
Dette intérieure du Trésor	13,40 %	14 %	17,70 %	19,40 %
Encours de la dette intérieure du Trésor (en millions DH)	574 637	585 687	629 971	670 770
Total de la dette du Trésor	51,80 %	50,90 %	57,80 %	58,30 %
Encours de la dette du Trésor (en millions DH)	722 620	747 187	823 332	894 501
En % du PIB	65,20 %	64,90 %	75,50 %	77,70 %
Charges en intérêts (en millions DH)	27 001	29 494	28 674	28 526
En % du PIB	2,40 %	2,60 %	2,60 %	2,50 %
Dette du Trésor par Habitant en DH	20 073	20 755	22 870	24 847
Dette extérieure des établissements et entreprises publics (en millions DH)	178 632	178 392	177 673	176 208

*Données provisoires
**Prévisions

Recettes d'emprunts et dépenses relatives au service de la dette au titre du PLF 2021

Dépenses relatives au service de la dette (en millions de dirhams)	PLF 2021
Intérêts et commissions de la dette publique	28 526
Intérêts et commissions de la dette intérieure	24 560
Intérêts et commissions de la dette extérieure	3 966
Amortissements de la dette publique à moyen et long termes	48 786
Amortissements de la dette intérieure	42 136
Amortissements de la dette extérieure	6 649
Total des dépenses du service de la dette publique	77 464

Recettes d'emprunts (en millions de dirhams)	PLF 2021
Montant des souscriptions prévues à moyen et long termes	66 200
Contre-valeur des emprunts extérieurs	41 000
Total des recettes	107 200

Impact de la variation du taux d'intérêt sur le service de la dette

- Dette intérieure : une augmentation de 0,01% des taux d'intérêt sur le marché domestique engendrerait une augmentation de 14,5 millions de dirhams ou de 0,06% des charges en intérêts de la dette intérieure pour l'exercice suivant.
- Dette extérieure : une augmentation de 0,01% des taux d'intérêts engendrerait un surcoût de 9,9 millions de dirhams ou de 0,24% du total des charges en intérêts de la dette extérieure.

Impact de la variation des fluctuations des cours de change sur le service de la dette

- Dans l'hypothèse d'une appréciation de l'euro face au dirham de 1%, le service de la dette extérieure du Trésor enregistrerait une augmentation de 1,46% (215 millions de dirhams).
- Dans l'hypothèse d'une appréciation du dollar face au dirham de 1%, le service de la dette extérieure du Trésor enregistrerait une augmentation de 0,69% (101,9 millions de dirhams).

11 Annexes

Lexique

- Loi de finances: Loi prévoyant, évaluant, énonçant et autorisant, pour chaque année budgétaire, l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat.
- Budget de l'Etat : Acte par lequel sont prévues et autorisées les ressources et les charges annuelles de l'Etat. Il est structuré autour de 3 composantes: budget général, budgets des services de l'Etat gérés de manière autonomes et budgets des comptes spéciaux du trésor.
- S.E.G.M.A (Services de l'Etat Gérés de Manière autonome): Ce sont des services de l'Etat, non dotés de la personnalité morale, dont l'activité doit tendre essentiellement à produire des biens ou à rendre des services donnant lieu à rémunération.
- Comptes spéciaux du Trésor: Comptes retraçant des opérations qui ne peuvent être incluses dans le budget général en raison de leur spécialisation, d'un lien de cause à effet réciproque entre la recette et la dépense ou de leur continuité dans le temps.
- Budget général : Il retrace toutes les recettes et toutes les dépenses de l'Etat à l'exception de celles retracées aux niveaux des budgets des services de l'Etat gérés de manière autonomes et des comptes spéciaux du trésor (chapitre 3 de la LOF N°130-13).
- Dépenses de personnel : Elles comprennent les traitements, les salaires, les indemnités et les cotisations patronales au titre de la prévoyance sociale et de la retraite (art. 15 de la LOF N° 130-13).
- Dépenses de fonctionnement : Elles comprennent les dépenses du personnel, les dépenses de matériel et les dépenses diverses, les dépenses consacrées aux dépenses imprévues et dotations provisionnelles, les dépenses relatives aux remboursements, dégrèvements et restitutions fiscales et les charges communes de fonctionnement.
- Dépenses d'investissement : Elles apparaissent comme un titre du budget général (art. 13 et 38 de la LOF N° 130-13). L'article 17 spécifie que, les dépenses d'investissement sont destinées principalement à la réalisation des plans de développement stratégiques et des programmes pluriannuels en vue de la préservation, la reconstitution ou l'accroissement du patrimoine national.
- Charges communes: Ensemble des dépenses du budget général qui ne peuvent être imputées sur les budgets des départements ministériels ou institutions. Un chapitre des charges communes est ouvert aux titres I et II du budget général, pour la prise en charge de ces dépenses (art 43 de la LOF N°130-13).
- Déficit Budgétaire : Situation où les recettes de l'État sont inférieures à ses dépenses.
- Dette publique : Les fonds empruntés par l'Etat pour couvrir le déficit budgétaire.
- PIB : Le Produit Intérieur Brut est la somme des richesses nouvellement créées en une année dans le pays.
- Recettes fiscales : Recettes provenant des prélèvements obligatoires, non remboursables et sans contrepartie directe, collectées par l'Etat afin de subvenir aux dépenses publiques (Impôts directs et taxes assimilées, impôts indirects, droits de douane, droits d'enregistrement et de timbre).
- Recettes non fiscales : Elles regroupent l'ensemble des recettes non fiscales de l'Etat à l'exception des emprunts. Il s'agit en particulier des biens et services procurés à titre onéreux par l'Etat par le biais de cession ou de location, les revenus des monopoles et exploitations, des concessions, des placements financiers, des dons et legs, du remboursement des prêts et avances consentis par l'Etat, des pénalités, contraventions et saisies non fiscales.

Processus de préparation du Projet de Loi de Finances

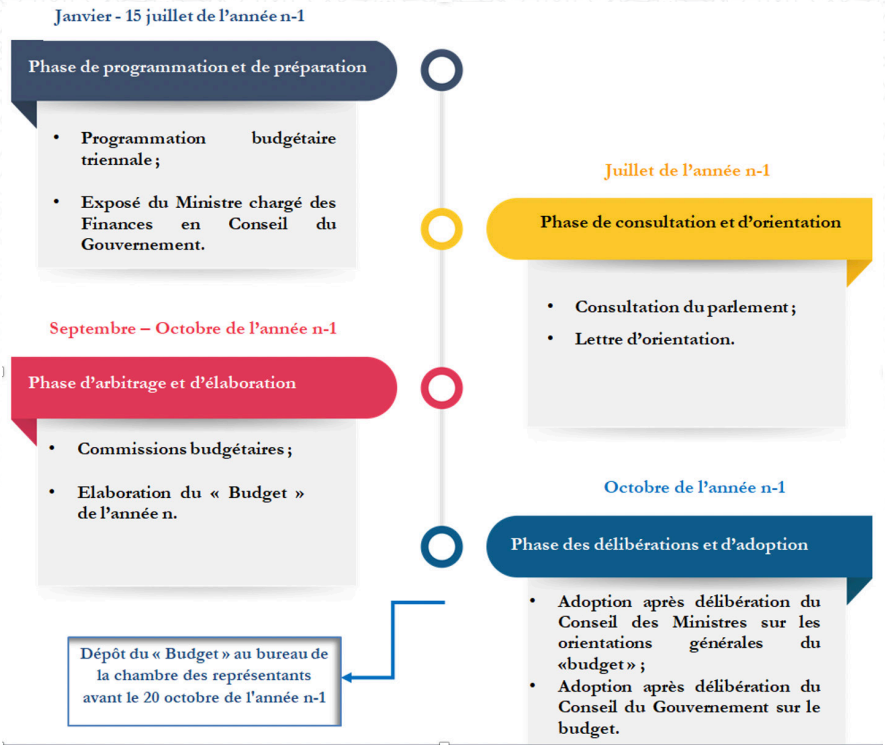

Réagissez à ce document

En visitant le site du Ministère de l'Economie et des Finances
et de la Réforme de l'Administration sur l'adresse :

www.finances.gov.ma

Pour vos remarques, commentaires et suggestions sur le contenu
du Budget Citoyen, rendez-vous sur les adresses suivantes

Bd. Med V. Quartier Administratif Rabat - Chellah
05 37.67.75.01 à 08
05 37.67.75.26
www.finances.gov.ma

https://www.facebook.com/financesmaroc/
https://twitter.com/financesmaroc